Prises de risque des mineurs placés sous main de justice

16 décembre 2022



Dr Aurélie MIEUSET
Unité sanitaire en milieu pénitentiaire
Pôle Urgences
CHU Montpellier



Peine pour mineurs

- Ordonnance du 02 février 1945: principe de priorité des mesures éducatives
- Complété par le code de la justice pénale des mineurs du 30 septembre 2021 : primauté de l'éducatif sur le répressif
- Mesures éducatives (Articles L111-1 à L113-8):
 - L'avertissement judiciaire
 - <u>La mesure éducative judiciaire</u> (mineurs > 10ans):
 - La juridiction peut prononcer un ou plusieurs des modules, interdictions ou obligations suivants :
 - module d'insertion
 - module de réparation
 - module de santé
 - module de placement
 - Interdiction de paraître (maxi un an)
 - Interdiction d'entrer en contact (maxi un an)
 - Sortie uniquement avec un représentant légal entre 22H et 6H (maxi 6 mois)
 - obligation de remettre un objet détenu ou appartenant au mineur et ayant servi à la commission de l'infraction ou qui en est le produit
 - Obligation de stage formation civique (maxi un mois)

Mesures de sureté:

- Contrôle judiciaire
- Assignation à résidence avec surveillance électronique
- <u>Détention provisoire</u> (mandat de dépôt)

Peine privative de liberté pour les mineurs

- Le mineur de **moins de 13 ans** ne peut se voir infliger aucune peine privative de liberté : **présomption de non discernement**
- Les mineurs âgés de 13 à 16 ans: peine privative de liberté < moitié de la peine encourue
 - Si la peine encourue est la réclusion criminelle à perpétuité: maxi 20 ans de réclusion criminelle
 - Notion d'« excuse de minorité ».
- Exclusion de l'excuse de minorité uniquement pour les mineurs de plus de 16 ans si:
 - circonstances de l'espèce et la personnalité du mineur le justifient
 - crime d'atteinte volontaire à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique de la personne, commis en état de récidive légale
 - délit de violences volontaires, un délit d'agression sexuelle ou un délit commis avec la circonstance aggravante de violences, commis en état de récidive légale

Détention provisoire (mandat de dépôt)

- Pour les mineurs âgés de 13 ans révolus et de moins de 16 ans si :
 - ils encourent une peine criminelle;
 - ils se sont volontairement soustraits aux obligations d'un contrôle judiciaire, qui comportait une obligation de respecter un placement en centre éducatif fermé.
- Pour les mineurs âgés de 16 ans révolus si :
 - ils encourent une peine criminelle;
 - ils encourent une peine correctionnelle d'une durée égale ou supérieure à trois ans
 - ils se sont volontairement soustraits aux obligations d'un contrôle judiciaire qui comportait une obligation de respecter un placement en centre éducatif fermé ou à celles d'une détention à domicile sous surveillance spécifique.
- Décidée par le JLD (juge des libertés et de la détention), saisi par le juge des enfants

Détention provisoire (mandat de dépôt)- durée

- En matière correctionnelle (délits),

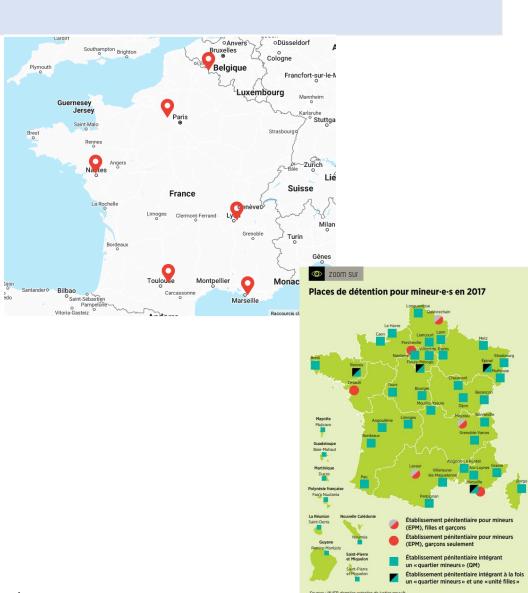
- les mineurs âgés de <u>13 à 16 ans</u> :
 - Peine encourue <10 ans: **15 jours** renouvelable une fois.
 - Peine encourue ≥ 10 ans: **un mois** renouvelable une fois
- Pour les mineurs âgés de plus de 16 ans,
 - Peine encourue ≤7 ans: **un mois** renouvelable une fois.
 - Peine encourue > 7 ans: **quatre mois** renouvelable pour maximum un an

En matière criminelle:

- les mineurs âgés de 13 à 16 ans : maxi 6 mois renouvelable sur maxi 6 mois
- Pour les mineurs âgés <u>de plus de 16 ans:</u> maxi un an renouvelable pour maxi deux ans
 - Peine encourue ≤7 ans: **un mois** renouvelable une fois.
 - Peine encourue > 7 ans: **quatre mois** renouvelable pour maximum un an

Lieux d'incarcération

- Etablissement pénitentiaire spécialisé pour mineurs (EPM): 6
 - Quiévrechain
 - Porcheville
 - Orvault
 - Rhône-Meyzieu
 - Lavaur
 - Marseille La Valentine
- Quartier pour mineurs d'un établissement pénitentiaire:
 - Présents dans 47 établissements (/186 établissements)



Activités en détention pour les mineurs

- **Equipe pluridisciplinaire** (administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, éducation nationale)
- Unité sanitaire en milieu pénitentiaire
 - Loi du 18 janvier 1994: l'hôpital entre dans la prison
 - Transfert de la mission de PEC en milieu carcéral du Ministère de la Justice au Ministère de la Santé
 - Tous les établissements pénitentiaires disposent d'une unité sanitaire rattachée à un établissement public
 - Loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009:
 - Concernant la santé, la pénitentiaire garantit aux personnes détenues un accès à la prévention à l'éduction sanitaire, une qualité et une continuité des soins dans des conditions équivalentes à celles dont bénéficie l'ensemble de la population
- Suivi éducatif assuré par les éducateurs du service de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des enseignants de l'Education nationale.
- L'obligation scolaire pour les mineurs de moins de 16 ans
- L'obligation de formation jusqu'à 18 ans



- Activités sportives
- Activités culturelles

- ambivalence de la prise en charge du mineur: rupture en milieu libre à multitudes d'activités en détention
- Difficultés à la prise en charge sanitaire

Population carcérale mineure

Tableau 3 : Nombre de personnes écrouées par âge

	Date	Mineurs	18-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans ou plus	Total
Prévenus (détenus)	30/06/2021	569	1 195	3 472	3 350	2 992	2 434	1 771	1 247	839	520	697	19 086
	30/09/2021	541	1 131	3 482	3 330	2 938	2 467	1 790	1 221	852	547	692	18 991
	31/12/2021	397	1 133	3 397	3 272	2 875	2 343	1 804	1 182	841	530	712	18 486
	31/03/2022	399	1 087	3 557	3 402	3 021	2 435	1 849	1 206	887	542	756	19 141
	30/06/2022	394	1090	3 490	3 413	3 032	2 438	1 876	1 219	880	598	770	19 200
Condamnés (*) détenus	30/06/2021	101	1 645	8 331	8 824	7 767	6 574	4 773	3 493	2 500	1 590	2 079	47 767
	30/09/2021	162	1 705	8 515	9 038	8 061	6 820	4 911	3 553	2 572	1 655	2 101	49 093
	31/12/2021	211	1 702	8 710	9 146	8 153	6 898	4 984	3 597	2 593	1 709	2 156	49 859
	31/03/2022	246	1 730	9 038	9 206	8 304	6 832	5 158	3 657	2 667	1 722	2 191	50 751
	30/06/2022	260	1 692	9 192	9 525	8 340	7 017	5 255	3 757	2 678	1 680	2 271	51 667
Condamnés non détenus	30/06/2021	20	267	2 473	3 133	2 717	2 248	1 521	1 146	762	480	642	15 418
	30/09/2021	31	195	2 187	2 635	2 431	1 952	1 403	1 018	718	458	583	13 611
	31/12/2021	36	177	2 140	2 625	2 527	1 968	1 399	998	730	480	564	13 644
	31/03/2022	40	237	2 375	2 938	2 792	2 301	1 612	1 097	762	488	602	15 244
	30/06/2022	39	251	2 596	3 054	2 789	2 404	1 691	1 072	836	501	593	15 826

(*) y compris condamnés-prévenus

Champ: Personnes écrouées en métropole et dans les Drom

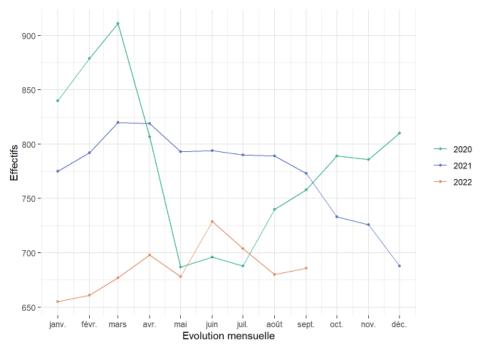
Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique Genesis

Graphique 27 : Courbe d'évolution mensuelle des écroués mineurs

Effectifs actualisés au : 1er septembre 2022

Champ : Métropole et Outre-Mer

Source : GENESIS / Traitement : DAP-SDSE



Caractéristiques des personnes placés sous main de justice mineures

- Population proche de celle des enfants suivis par l'ASE (aide sociale à l'enfance)¹⁻³:
 - Environnement dysfonctionnel, discontinu, carences affectives
 - Précarité
 - Comorbidités psychiatriques, troubles des usages de SPA
 - **Déscolarisation** précoce
 - Atcd de traumatisme ou de maltraitance
- **Etat de santé** somatique, psychiatrique et buccodentaire plus **précaire** qu'en population générale ⁴⁻⁵
- Répétition inconsciente du schéma familial

Rapporla réinsertion des mineurs enfermés du Sénat, op. cit

^{..} Hetté, Jérôme. « L'incarcération des mineurs. Enfermement et soins », Le Journal des psychologues, vol. 267, no. 4, 2009, pp. 62-65.

^{3.} Hughes N, Ungar M, Fagan A, Murray J, Atilola O, Nichols K, Garcia J, Kinner S. Health determinants of adolescent criminalisation. Lancet Child Adolesc Health. 2020 Feb;4(2):151-162. doi: 10.1016/S2352-4642(19)30347-5. Epub 2020 Jan 16. PMID: 31956016

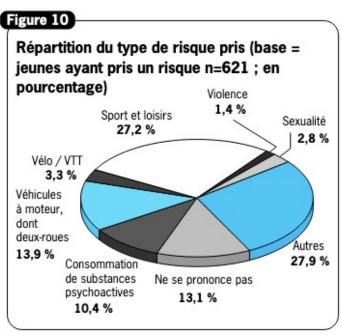
Barnert ES, Perry R, Morris RE. Juvenile Incarceration and Health. Acad Pediatr. 2016 Mar;16(2):99-109. doi: 10.1016/j.acap.2015.09.004. Epub 2015 Sep 26. PMID: 26548359

^{5.} Fazel S, Doll H, Långström N. Mental disorders among adolescents in juvenile detention and correctional facilities: a systematic review and metaregression analysis of 25 surveys. J Am Acad Child Adolesc Psychiatry. 2008 Sep;47(9):1010-9. doi: 10.1097/CHI.ObO13e31817eecf3. PMID: 18664994.

Conduite à risque des mineurs

« Le terme de conduites à risque appliqué aux jeunes générations rassemble une série de comportements disparates, répétitifs ou uniques, mettant symboliquement ou réellement l'existence en danger. Ils ont en commun l'exposition délibérée au risque de se blesser ou de mourir, d'altérer leur avenir personnel, ou de mettre leur santé en péril : défis, jeux dangereux, tentatives de suicide, fugues, errance, alcoolisation, toxicomanies, inhalation de solvants, addiction aux jeux vidéo, au web, troubles alimentaires, vitesse sur les routes, violences, délinquances, incivilités, relations sexuelles non protégées, refus de poursuivre un traitement médical vital, etc. » D. Lebreton

- Sexualité
- Conduites addictives et consommations de substances psychoactives
- Violence
- Conduite (scooter, VTT, trottinette, ..)
- Psychologique/ Psychiatrique : gestes autoagressifs notamment, TCA,...
- Santé
- Sociale
- Judiciaire



Conduite à risque des mineurs placés sous main de justice violence

- MPSMJ particulièrement exposés aux risques de violence
 - Harcèlement
 - Violence physique
 - Gestion des conflits par la force
 - Besoin de toute puissance, image de « caïd »
 - Démultiplications des émotions et difficulté dans la gestion de l'émotion
- En moyenne 0,975 faits de violence hétéroagressive envers les personnels /mineur incarcéré 1

Conduite à risque des mineurs placés sous main de justice <u>psychiatrique</u>

- Haut taux de TS chez les mineurs PSMJ¹
 - Prévalence des TS en détention de 3 à 8,5%
 - Prévalence des TS dans l'histoire de vie de 11.0% à 26.8%

- Surreprésentation de certaines pathologies psychiatriques 2:
 - Trouble émotionnel (sd anxieux, sd depressif, ..)
 - Trouble du comportement (trouble oppositionnel avec provocation, trouble des conduites, TDAH, ...)
 - Difficultés dans la prise en charge et l'alliance thérapeutique, refus des thérapeutiques

^{1.} Stokes ML, McCoy KP, Abram KM, Byck GR, Teplin LA. Suicidal Ideation and Behavior in Youth in the Juvenile Justice System: A Review of the Literature. J Correct Health Care. 2015 Jul;21(3):222-42. doi: 10.1177/1078345815587001. PMID: 26084946; PMCID: PMC5704936.

^{2.} La santé mentale et le suivi psychiatrique des détenus accueillis par les services médico-psychologiques régionaux. 2002;12.

Conduite à risque des mineurs placés sous main de justice consommation de substances psychoactives

- Prévalence plus élevée de consommation de SPA qu'en population générale 1-3
 - Tabac (70%)
 - Cannabis (40%)
 - Opiacés (2%)
 - Cocaïne (2%)
 - Alcool (20% souvent en binge drinking)
 - Protoxyde d'azote
 - Mésusage de traitement (BZD, pregabaline++ (MNA et migrants), ...)
- Peu d'études sur les consommations de SPA des MPSMJ pendant l'incarcération
- Ambivalence des consommations en détention:
 - En théorie pas de tabac ni aucune SPA accessibles par les MPSMJ mais prévalence forte du tabagisme et de la consommation de cannabis chez les mineurs placés sous main de justice
- 1. Committee on Adolescence, Braverman PK, Murray PJ. Health Care for Youth in the Juvenile Justice System. Pediatrics. 1 déc 2011;128(6):1219-35.
- 2. Elisabeth HINI ME. La santé des personnes entrées en prison en 2003. DRESS. mars 2005; N°386:12.
- 3. Coudert C, Vidal C, Lefèvre T, Chariot P. Adolescent arrestees detained in police cells: an observational study in the Paris, France, area. Int J Legal Med. 2019 Jul;133(4):1251-1258. doi: 10.1007/s00414-018-1942-1. Epub 2018 Oct 15. PMID: 30324326.

Conduite à risque des mineurs placés sous main de justice <u>sexualité</u>

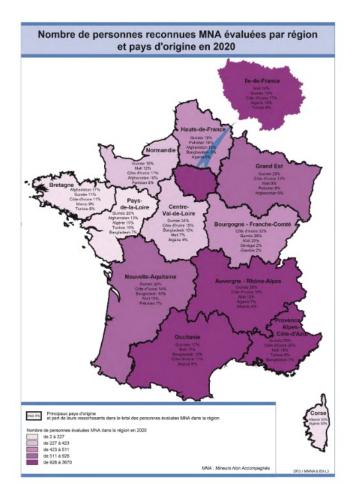
- Conduites sexuelles à risque avant l'entrée en incarcération 1-2
 - Multiples partenaires
 - Pas de protection
 - Sous l'emprise de substances psychoactives
 - Prévalence élevées des IST (not. Chlamydiae, gonocoque)
- Conduites sexuelles à risque pendant l'incarcération
 - Différentes types de sexualité pendant l'incarcération: sexualité consentie, pratiques homosexuelles de circonstance, sexualité d'échange et de contrainte
 - Peu d'études sur la sexualité chez les mineurs 4
 - Pas d'études sur les prises de risques sexuels pendant l'incarcération des MPSMJ
 - Encellulement seul donc pratiques surtout solitaire
- 1. Altaf A, Janjua NZ, Kristensen S, Zaidi NA, Memon A, Hook EW 3rd, Vermund SH, Shah SA. High-risk behaviours among juvenile prison inmates in Pakistan. Public Health. 2009 Jul;123(7):470-5. doi: 10.1016/j.puhe.2009.06.001. Epub 2009 Jul 16. PMID: 19615706.
- 2. Clifton JM. Screening for Chlamydia, Gonorrhea, and High-Risk Sexual Behaviors in Utah's Juvenile Justice Population: Results and Implications for Practice. J Pediatr Health Care. 2018 Jul-Aug;32(4):374-380. doi: 10.1016/j.pedhc.2017.12.008. Epub 2018 Mar 15. PMID: 29551274.
- 3. Axelle François, « La sexualité en milieu carcéral : au cœur des représentations de personnes incarcérées », Champ pénal/Penal field [En ligne], Vol. XIII | 2016, mis en ligne le 05 octobre 2016,
- 4. Sexualité, amour et normes de genre INJEP Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY Benoît COQUARD Arthur VUATTOUX [Internet]. INJEP. [cité 4 oct 2022]. Disponible sur: https://injep.fr/publication/sexualite-amour-et-normes-de-genre/

Conduite à risque des mineurs placés sous main de justice – cas des MNA

- **Sujet complexe** : statut de migrants et de mineurs sans représentant de l'autorité parentale sur le territoire national donc exigeant une protection spéciale au titre de la protection de l'enfance.
- Problématique en terme de santé¹⁻²:
 - Polyconsommation (notamment BZD, pregabaline, ritaline,...)
 - Psychiatrique : trauma de l'exil et du parcours de vie
 - Automutilations
 - Problématique sanitaire not infectieuses (tuberculose, VHB, ..)
- Nombre en nette augmentation depuis 2014 (mais diminution depuis 2020)



- Problématique médicolégal:
 - Âge réel/ âge annoncé
 - Mélange de personnes majeurs et mineurs dans les quartiers mineurs
 - Barrière de la langue
- 1. Rapport annuel d'activité 2020. Direction de la protection judiciaire de la jeunesse. Mission mineurs non accompagnés
- 2. Cadet-Taïrou A, Gandilhon M, Gérome C, Martinez M, Milhet M, Detrez V, et al. 1999-2019: LES MUTATIONS DES USAGES ET DE L'OFFRE DE DROGUES EN FRANCE.:72.



Et à Villeneuve Les Maguelone?



Et à Villeneuve Les Maguelone?

- Maison d'arrêt
 - 641 places théoriques
 - Environ 950 détenus incarcérés (soit 150% de surpopulation)
 - Environ 2000 arrivants par an
 - 20 places au quartier mineur (pas de surpopulation au QM, encellulement seul)
- Quartier mineur ¹
 - 74 mineurs incarcérés en 2021
 - Diminution de la part des MNA (45% en 2020, 26% en 2021)
 - 50% avaient plus de 17 ans
 - 88% de prévenus
 - 5,91 mineurs entrants par mois
 - 4,91 mineurs sortants par mois

Et à Villeneuve Les Maguelone?

- Violence:
 - 8 agressions entre mineurs sur l'année 2021
 - Véracité des chiffres? Sous estimation très probable
 - 8 agressions sur des professionnels sur l'année 2021
- IST
 - Seulement 30% de taux d'acceptation des dépistages (contre 70% chez les majeurs)
 - 1 cas de chlamydiae, pas de VHB ni de VHC ni de VIH
- Pathologies psychiatriques:
 - 27% des MPSMJ suivies par un psychiatre de l'unité sanitaire
 - 1 hospitalisation en SDRE (59 chez les majeurs en 2021)
- prévalence tb usage de SPA
 - tabac: 90%
 - Cannabis 63%
 - OH: 23 %
 - Proto: 3%
 - BZD, lyrica: 5%

Merci pour votre attention



Dr Aurélie MIEUSET Unité sanitaire en milieu pénitentiaire CHU Montpellier

a-mieuset@chu-montpellier.fr



@Amieuset

